

PROMULGATION – RÉOLUTIONS CA18 26 0213, CA18 26 0214 et CA18 26 0215

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION CA18 26 0213 autorisant l'installation de bâtiments temporaires modulaires pour le bâtiment situé au 6405, 30^e Avenue, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*

RÉSOLUTION CA18 26 0214 autorisant l'installation de bâtiments temporaires modulaires pour le bâtiment situé au 3120, avenue Laurier Est, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*

RÉSOLUTION CA18 26 0215 autorisant l'installation de bâtiments temporaires modulaires pour le bâtiment situé au 6017, rue Cartier, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-8)*

Ces résolutions n'ont fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, elles sont réputées conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, et elles sont entrées en vigueur le 19 juillet 2018 conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 31 juillet 2018.

Le secrétaire d'arrondissement
Arnaud Saint-Laurent